



## Code d'éthique commerciale d'EUROUCHAN

### Introduction

Dans un contexte de mondialisation des échanges, Euroauchan souhaite par le présent code d'éthique réitérer son attachement aux grands principes reconnus universellement et s'efforce de promouvoir le respect de ces principes notamment auprès de ses fournisseurs, bien que les transactions aient lieu dans des environnements culturels, juridiques et économiques très différents. Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail sont universellement reconnues et doivent être appliquées à toutes nos activités commerciales.

Eurauchan désire mettre en œuvre et promouvoir des pratiques fondamentales à travers toute la chaîne d'achat et souhaite engager ses fournisseurs sur ces principes. Le Code d'éthique commerciale a été préparé pour aider nos partenaires en affaire à comprendre et appliquer ces principes dans leurs opérations quotidiennes avec Euroauchan.

### Relations avec le fournisseur

Les partenaires cherchent à développer des relations d'affaires à long terme de manière compatible avec les principes cités par le présent code d'éthique ainsi que dans le respect des valeurs culturelles du Fournisseur. Les relations entre les parties sont basées sur le principe de la bonne foi dans les affaires. Ce principe implique notamment que les cadeaux et les faveurs à titre personnel ne peuvent en aucun cas être offerts ni acceptés. Aussi le Fournisseur déclare appliquer ces principes à ses propres partenaires.

En plus du principe général de la bonne foi dans les affaires, Euroauchan rappelle au Fournisseur ses exigences spécifiques suivantes et que le Fournisseur accepte.

### Les conditions d'emploi

Les fournisseurs doivent respecter en toutes circonstances les principes suivants:

- **Faire travailler des enfants** est inacceptable. Les employés ne doivent pas être plus jeunes que l'âge légal minimum pour travailler dans le pays concerné et dans tous les cas pas plus jeunes que 14 ans.
- Le **travail forcé** ne sera pas toléré sous quelque forme que ce soit. Ni les châtements corporels, contraintes mentales ou physiques, insultes verbales.
- Les mesures nécessaires doivent être prises par le Fournisseur pour offrir un **environnement de travail sûr et sain**.
- Chaque employé doit au moins recevoir le **salaire minimum**, légal dans son pays ou province. Les employés doivent bénéficier des avantages sociaux prévus par la loi locale.
- Les **heures de travail** doivent être conformes aux normes légales et industrielles locales; les heures supplémentaires ne doivent pas excéder les

limites légales et doivent être rémunérées selon les normes locales.

- La **liberté syndicale et le droit de négociation collective** des employés doivent être respectés pour autant qu'ils soient autorisés par la législation du pays. Les fournisseurs doivent veiller à n'interférer en aucun cas dans l'exercice de ces droits. Les employés ne doivent pas faire l'objet de discrimination du fait de l'exercice de ces droits.

- Les fournisseurs doivent s'assurer qu'il n'y ait pas de **discrimination** dans le cadre de l'embauche, de la rémunération, de l'accès aux cours de formation, de la promotion, de la résiliation des rapports de travail ou de la retraite, en fonction de critères de race, caste, origine nationale, religion, handicap, genre, orientation sexuelle, affiliation syndicale ou politique.

Tout comportement, s'apparentant à du harcèlement moral ou sexuel n'est pas toléré.

Nos fournisseurs ne doivent pas entreprendre d'actions disciplinaires, licencier ou discriminer d'une quelconque façon un employé pour avoir fourni une information concernant l'observation de ce Code d'éthique commerciale.

### Aspects environnementaux

Les partenaires travailleront pour promouvoir les alternatives aux pratiques nuisibles de fabrication en encourageant l'utilisation de produits qui ont été obtenus ou fabriqués par des méthodes respectant l'environnement (rationalisation de l'énergie, recyclage, etc.).

L'engagement visant à améliorer les pratiques environnementales implique de la part du Fournisseur des actions périodiques afin d'identifier des possibilités d'amélioration.

### Prise de conscience et formation

Ceux qui procèdent à des actes d'achat au nom d'Eurauchan reçoivent une formation spécifique pour comprendre les cultures et les aspects légaux du pays fournisseur afin de leur permettre de réviser, de contrôler, mesurer et rendre compte du progrès des conditions de travail dans les fabriques de nos fournisseurs.

### Communication et Vérification

Les parties doivent autoriser les représentants Euroauchan ainsi que les réviseurs sociaux appartenant aux compagnies indépendantes et accréditées, à intervenir et à faire des contrôles imprévus, conformément au standard adopté par les entreprises de distribution françaises. Dans ce cadre le Fournisseur doit révéler à Euroauchan tous les faits et circonstances relatifs à la conformité de leurs pratiques de production et de celles de leurs sous-traitants au regard des éthiques commerciales mentionnées dans le présent Code.

### Actions correctives et sanctions

Chaque contrôle débouchera sur un plan d'actions correctives négocié entre le fournisseur et Euroauchan. Sa réalisation sera mesurée par Euroauchan. En cas de non respect de ce plan d'actions, Euroauchan sera fondé à mettre fin à sa relation d'affaires avec le fournisseur.

### Evolution du code

Ce Code doit évoluer au fur et à mesure en fonction des expériences pratiques, des changements de circonstances et des exigences légales. Euroauchan continuera donc à veiller à ce

que ce Code soit régulièrement revu, mis à jour et communiqué à tous ses fournisseurs.

Le présent code est fondée sur une démarche raisonnée et volontaire de bonne foi des partenaires, dans leurs domaines et responsabilités respectifs.

En signant ce Code, les partenaires s'engagent à s'y conformer et le Fournisseur s'oblige à le faire respecter par ses propres sous-traitants et partenaires.

Révision du 13 septembre 2004

Signé le....., à .....

Pour Euroauchan.  
Nom:  
Fonction:

Pour le Fournisseur.  
Nom:  
Fonction: